

HOW PERFECTIVE OR TELIC VERBS FUNCTION IN FRENCH

LE FONCTIONNEMENT DES VERBES PERFECTIFS OU TÉLIQUES EN FRANÇAIS

Prof. univ. dr. Louis BEGIONI

Università degli studi di Roma Tor Vergata,
Dipartimento di Studi letterari, filosofici e di storia dell'arte
E-mail: louis.begioni@gmail.com

Abstract

The article presents reflections regarding the functioning of the so-called perfective or telic verbs in French. These notions which in the Indo-European languages are especially relevant in the Slavic languages can be applied to the Romance languages and in particular to the French language. The study analyses the interactions between the functioning of the verbal aspect at the level of morphology and its expression at the level of semantics. First, the author intended to present how the unaccomplished / accomplished opposition characterized by the presence of the auxiliary to the compound forms allows defining the verbal aspect. Next, the author studies the 'intra-semantic' aspect with an approach which is based both on the concept of telicity and on the theoretical principles of the psychomechanics of language of Gustave Guillaume. In the last part, he examines the interactions with these two aspect expressions by highlighting the specificities of the effects of meaning produced.

Résumé

Cet article présente des réflexions sur le fonctionnement des verbes dits perfectifs ou téléliques en français. Ces notions qui dans les langues indoeuropéennes sont surtout pertinentes dans les langues slaves peuvent être appliquées aux langues romanes et en particulier à la langue française. Il analyse les interactions entre le fonctionnement de l'aspect verbal au niveau de la morphologie et son expression au niveau du sémantisme. L'auteur a d'abord voulu montrer comment l'opposition inaccompli/ accompli caractérisée par la présence de l'auxiliaire aux formes composées permet de définir l'aspect verbal. Ensuite, il étudie l'aspect « intra-sémantique » avec une approche qui se fonde à la fois sur le concept de télélicité et sur les principes théoriques de la psychomécanique du langage de Gustave Guillaume. Dans la dernière partie, il examine les interactions avec ces deux expressions de l'aspect en mettant en évidence les spécificités des effets de sens produits.

Rezumat

Acest articol prezintă reflecții asupra funcționării așa-numitelor verbe perfective sau telice în limba franceză. Aceste noțiuni, care în limbile indo-europene sunt relevante mai ales pentru limbile slave, pot fi aplicate la limbile romanice și, în special, la limba franceză. El analizează interacțiunile dintre funcționarea aspectului verbal la nivel morfologic și exprimarea acestuia la nivel semantic. Autorul a dorit mai întâi să arate cum opoziția inaccompli/complet caracterizată de prezența auxiliarului în formele compuse permite definirea aspectului verbal. Apoi, el studiază aspectul „intra-semantic” printr-o abordare care se bazează atât pe conceptul de telicitate, cât și pe principiile teoretice ale psihomecanicii limbajului lui Gustave Guillaume. În ultima parte, el

examinează interacțiunile cu aceste două expresii ale aspectului, evidențiind specificitatea efectelor de sens produse.

Keywords: *French linguistics, verbal system, verbal aspect, psychomechanics of language, semantics*

Mots-clés: *linguistique française, système verbal, aspect verbal, psychomécanique du langage, sémantique*

Cuvinte-cheie: *lingvistică franceză, sistem verbal, aspect verbal, psihomecanică a limbajului, semantică*

1. Introduction

Quand on parle de verbes perfectifs et téliques on se réfère bien sûr à la catégorie de l'aspect et plus particulièrement à celle de l'aspect sémantique des verbes. Même si traditionnellement la notion d'aspect constitue le domaine de recherche privilégié des langues slaves, depuis les travaux de Vendler menés sur la sémantique verbale dans le cadre de la grammaire générative depuis les années soixante, la notion d'aspect verbal n'est plus exclusivité des langues slaves : les termes tels que l'aspect sémantique, l'aspect grammatical, la perfectivité, l'imperfectivité sont largement utilisés parmi les linguistes d'autres langues. Cependant, cette propagation de la terminologie aspectuelle n'est pas univoque : la notion de télécité, peu connue parmi les linguistes slavisants, commence à se répandre même dans les travaux portant sur les langues slaves. Pour la notion de perfectivité, nous nous référerons à la définition de Comrie (1976), largement acceptée et selon laquelle « l'aspect perfectif présente une situation envisagée comme un tout simple, avec le début, le milieu et la fin, sans faire référence à sa structure interne ». Autrement dit, la situation est envisagée de l'extérieur, à la différence de l'aspect imperfectif, qui représente une situation vue de l'intérieur, faisant référence à sa structure interne. Afin de compléter cette approche de l'aspect verbal nous nous appuierons également sur les principes théoriques de la psychomécanique du langage de Gustave Guillaume. Ce dernier présente une analyse du verbe français fondée sur l'examen de sa morphologie et de son fonctionnement. Cet examen l'amène à parler de l'aspect du verbe français et à proposer une répartition fondamentale entre les formes simples et les formes à auxiliaire qui se retrouve à tous les temps et tous les modes. Nous avons donc : « chanter » / « avoir chanté », « chantant » / « ayant chanté », « il chante » / « il a chanté », « qu'il chante » / « qu'il ait chanté », « il chanterait » / « il aurait chanté », etc. A cette opposition systématique correspond une catégorie aspectuelle : les formes simples caractérisent toujours l'aspect inaccompli (l'aspect « tensif » dans la terminologie guillaumienne) et les formes composées (avec l'auxiliaire) l'aspect accompli (l'aspect « extensif »). (Guillaume, 1965).

Dans les langues slaves, l'aspect est complètement lié à la construction sémantique du verbe alors que, dans les langues romanes et donc en français, l'aspect que nous qualifierons de « morphologique » dépend de la présence ou de l'absence de l'auxiliaire. Ainsi, dans les langues slaves, l'aspect relève de procédés lexicaux (préfixation, suffixation, infixation, alternance vocalique i/a) et permet d'opposer les aspects imperfectif et perfectif. Dans les langues romanes d'aujourd'hui, il en va tout autrement ; c'est surtout l'émergence de l'auxiliaire qui constitue le fondement de l'opposition aspectuelle inaccompli/accompli qui prend appui sur la symétrie des systèmes verbaux entre formes simples et formes composées. On a donc affaire à deux conceptions très différentes l'une fondée sur le lexique – pour les langues slaves –, l'autre sur la morphologie – pour les langues romanes –, ce qui constitue une différence typologique majeure. Toutefois, dans

les langues romanes, certains phénomènes d'ordre aspectuel ne peuvent être expliqués sans prendre en considération la dimension sémantique des verbes. Ainsi, en français, aucune grammaire n'explique la raison pour laquelle un verbe comme « paître » ne possède pas de participe passé et ne peuvent être conjugués à un temps composé. Cela signifie qu'il est impossible de l'associer à une action globalement accomplie dans le passé car leurs signifiés les en empêchent. D'une manière analogue, des verbes comme « naître », « mourir » etc. possèdent des traits sémantiques qui impliquent le terme du procès verbal. D'où le concept d'aspect « intra-sémantique » dans des langues dans lesquelles c'est la morphologie qui prend en charge cette catégorie. L'objet de notre étude portera donc sur les interactions entre l'aspect « intra-sémantique » et l'aspect verbal directement lié à la phase de construction morphologique du verbe mais elle ne concernera pas les problématiques liées à l'*aktionsart*.

2. Ancrage théorique

Comme nous l'avons annoncé dans l'introduction, dans notre approche, nous nous référerons surtout aux principes théoriques de la psychomécanique du langage définis par Gustave Guillaume et en particulier à trois concepts fondamentaux : le temps opératif, la sémantogénèse et la morphogénèse. Le temps opératif représente le temps des opérations mémorielles nécessaires à la construction du langage dans le cerveau humain. Il s'agit d'un temps infinitésimal essentiel pour comprendre et distinguer les deux phases principales de cette construction qui sont dans l'ordre chronologique la sémantogénèse et la morphogénèse. La sémantogénèse est constituée par l'ensemble des opérations sémantiques, allant du général au particulier, qui permettent au lexème d'arriver au terme de sa construction. Celle-ci s'effectue sur une trajectoire temporelle en relation étroite avec le signifiant et génère à la fin du parcours sémantique « le signifié de puissance » c'est-à-dire le « sens plein » du lexème construit. La phase successive de morphogénèse permet de mettre en place la morphologie de la langue et ainsi de distinguer le plan nominal du plan verbal. Pour comprendre la spécificité sémantique du verbe, il convient de faire référence à un autre concept fondamental : le temps impliqué. Pour Gustave Guillaume (1964),

le verbe est un sémantème qui *implique* et *explique* le temps. Le *temps impliqué* est celui que le verbe emporte avec soi, qui lui est inhérent, fait partie intégrante de sa substance et dont la notion est indissolublement liée à celle de verbe. Il suffit de prononcer le nom d'un verbe comme "marcher" pour que s'éveille dans l'esprit, avec l'idée d'un procès, celle du temps destiné à en porter la réalisation.

Le temps impliqué est construit dans la phase de sémantogénèse alors que l'aspect que nous avons défini comme verbal est construit dans le cadre des opérations de morphogénèse. Dans ses écrits, Gustave Guillaume ne fait que poser la question de l'aspect « intra-sémantique » sans expliquer véritablement son importance et son fonctionnement. Il centre ses réflexions sur l'aspect verbal en morphosyntaxe parce qu'il est prédominant dans les systèmes verbaux des langues romanes. Dans la leçon du 2/12/1938, il écarte l'aspect notionnel pour des raisons d'évolution de l'indo-européen vers les langues romanes. Dans sa définition du temps impliqué, il n'envisage que ses relations avec la morphologie et le discours. C'est pour cela qu'il nous semble important, sans renier les principes théoriques fondamentaux de la psychomécanique du langage, d'avoir un regard différent sur la construction sémantique de l'aspect afin d'en identifier les mécanismes les plus importants. En effet, le temps impliqué va permettre de distinguer à la fin de la sémantogénèse les lexèmes qui pourront devenir des substantifs ou des verbes. Ainsi, en français, le substantif « la marche » et le verbe « marcher » issus du même lexème « march- » comprennent l'ensemble des éléments sémantiques pouvant caractériser le temps impliqué. On le trouve également dans le sémantisme d'autres catégories linguistiques telles que l'adjectif, l'adverbe, etc. Sur le plan sémantique, le temps impliqué a donc une fonction discriminante essentielle et constitue l'un des éléments

primordiaux permettant de distinguer les lexèmes. Nous postulerons qu'il est généré dès le début de la sémantogénèse.

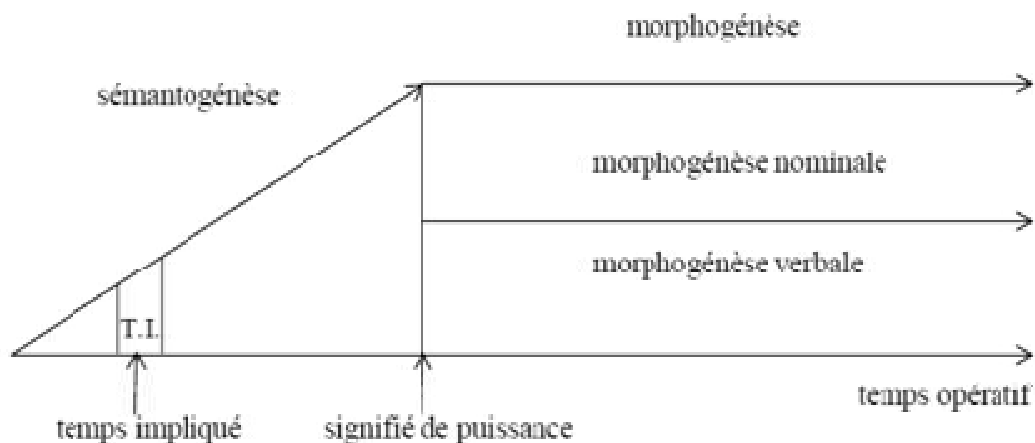


Figure 1

Il comprend des traits sémantiques qui vont caractériser la manière dont l'action du verbe sera envisagée et dont les deux sèmes les plus significatifs sont [+ duratif], [+/- borné]. Le sème [+ duratif] en est le constituant fondamental et obligatoire et l'opposition sémique [+ borné] / [- borné] précise si la limite de l'action envisagée est inscrite ou non dans le signifié ; c'est cette opposition qui permet de définir ce que nous avons appelé l'aspect « intra-sémantique ». Nous pourrions être tenté de faire un rapprochement avec la conception de l'aspect dans les langues slaves et de postuler que les verbes possédant le sème [+ borné] soient considérés comme des verbes perfectifs et les verbes possédant le sème [- borné] comme imperfectifs. Il semble difficile de prendre en compte cette hypothèse car tous les verbes des langues slaves peuvent avoir une forme perfective et imperfective. Afin de préciser le sémantisme des verbes des langues romanes, nous proposons de nous référer à la notion de « télécité ». Les verbes téliques sont des verbes qui, dans leur signifié, incluent un « terme naturel », une limite du procès qu'ils expriment, alors que les verbes atéliques, n'incluent pas de limite et sont, par conséquent, des verbes ouverts qui expriment un procès continu. Comme tous les verbes, ces deux catégories possèdent l'élément sémantique [+ duratif]. Les verbes atéliques ne comportent pas de limitation inscrite dans leur signifié de puissance, le but et l'aboutissement du procès restent hors perspective. En revanche, pour les verbes téliques, les procès signifiés comportent – et ce, indépendamment de toute action extérieure exercée sur eux – une limitation. Une fois commencé, le procès se déroulera nécessairement jusqu'à son terme qui en constitue l'achèvement. Ainsi les verbes « naître » et « mourir » pourront être qualifiés de téliques dans la mesure où l'action de « naître » et de « mourir » ne peut se poursuivre dès le moment où l'on est « né » ou « mort ».

3. L'aspect morphologique

Comme nous l'avons précisé plus haut, l'aspect verbal dans les langues romanes appartient au domaine morphologique et c'est la présence de l'auxiliaire qui permet d'opposer les formes inaccomplies à celles accomplies. Le passage du système verbal latin à celui des langues romanes est caractérisé par de profondes modifications structurelles. L'une des plus importantes concerne l'introduction des auxiliaires d'abord « être », puis « avoir », qui vont permettre de différencier sur le plan aspectuel les nouveaux temps verbaux. C'est le cas, dans le passage du latin aux langues

romanes, du passif synthétique *amor* (je suis aimé) qui est remplacé par *amatus sum*, le passage de *amavi* (j'aimai/j'ai aimé) à *amatus habeo* (Herman, 1975) n'est attesté que très tardivement et il faudra attendre les premiers états des langues romanes pour voir cette forme se répandre. Ces transformations sont très vraisemblablement liées à l'aspect sémantique des deux auxiliaires qui vont permettre, ainsi combinés avec le participe passé, d'exprimer l'aspect verbal accompli. Entre le IV^e et le VII^e siècle, le verbe *habeo* est à l'origine de la nouvelle forme du futur périphrastique *amare habeo* qui va remplacer la forme synthétique du latin classique *amabo*. Même dans ce cas, on peut émettre l'hypothèse que le verbe de possession *habeo* devient progressivement un auxiliaire dont le signifié est limité à l'aspect intra-sémantique télélique. Le présent télélique de *habeo* a tendance à exprimer une action future, un peu comme c'est le cas dans les langues slaves avec le « perfectif du présent », le signifié du verbe étant apporté par l'infinitif *amare*. De la même manière, les auxiliaires français et italiens issus de *habeo* et présents dans les formes verbales accomplies possèdent un aspect intra-sémantique « télélique absolu » qui leur permet d'exprimer l'accompli. Dans le passage aux langues romanes, on peut supposer que par un phénomène de désémantisation que nous appellerons « saisie anticipée sémantique » sur l'axe de la sémantogénèse en psychomécanique du langage, le signifié de *habeo*, verbe de possession a été réduit à son aspect intra-sémantique, ce qui permet de créer des formes composées ayant un aspect verbal accompli. On peut représenter ces opérations sémantiques sur l'axe du temps opératif de la manière suivante :

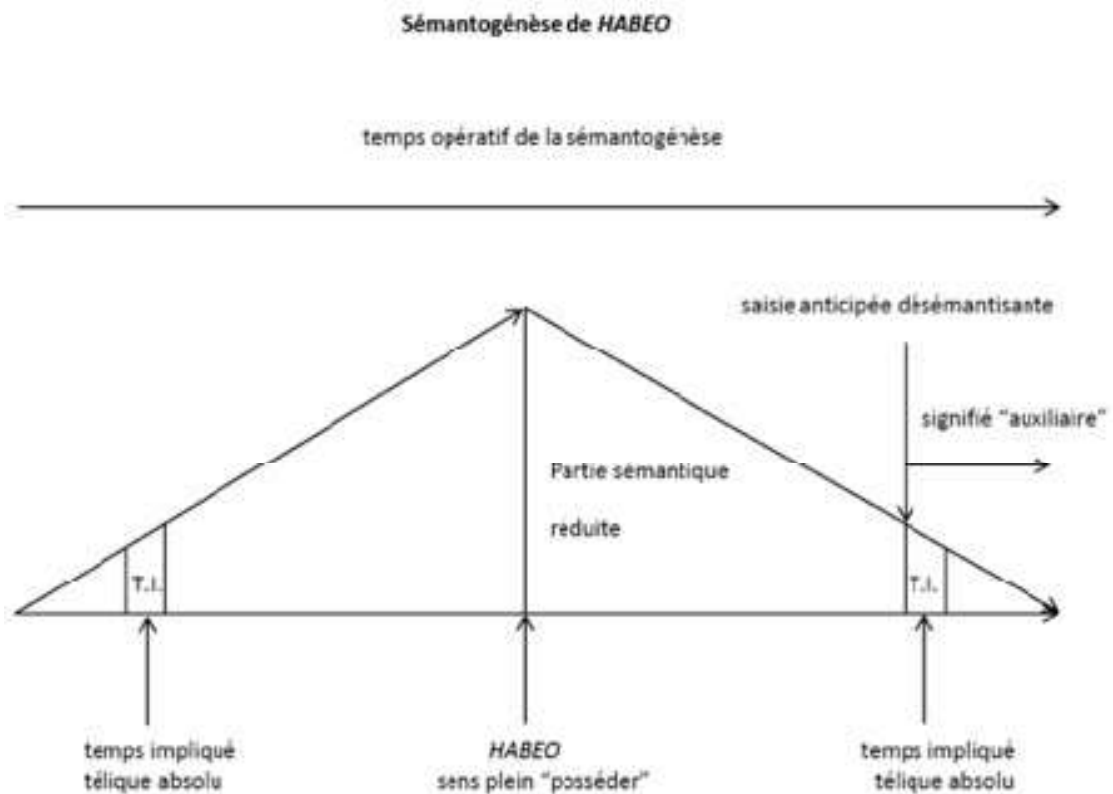


Figure 2

Dans ce schéma, nous avons délibérément reproduit symétriquement les deux étapes de la sémantogénèse pour bien rendre compte de la « métaphorisation » désémantisante. La partie de gauche correspond à la genèse sémantique qui va jusqu'au « sens plein », la seconde partie réduit le contenu sémantique à la valeur « télélique absolue », c'est-à-dire celle d'auxiliaire. L'expression

« saisie anticipée » ne fait que rendre compte de cette réduction qui, une fois l’auxiliaire établi, interviendra avant l’arrivée du sens plein.

Dans sa leçon du 3 février 1944 série A, Gustave Guillaume évoque pour les langues romanes le choix de « avoir » « tourné vers le passé » donc vers l’accompli et « être » exprimant par définition une action atélitique en raison de son *temps impliqué* :

Il est intéressant de noter que le seul fait d’avoir recours à l’auxiliaire *avoir* entraîne pour le verbe l’expression du passé, sans qu’il ne soit aucunement besoin de marquer formellement le changement de temps. Quand je dis : *j’ai travaillé*, je ne fais emploi d’aucune forme exprimant le passé; en effet, l’auxiliaire *avoir* est au présent et le participe passé en français a acquis la totale indifférence à la position temporelle : il peut aussi bien signifier le passé que le présent ou le futur.

C’est l’auxiliaire auquel on adosse le participe passé qui en détermine le temps. Par lui-même, le participe passé ne signifie ni le présent, ni le passé, ni le futur ; il ne prend une valeur temporelle que par l’appui qu’il trouve dans l’auxiliaire. À ce propos, il convient d’observer que l’emploi de l’auxiliaire « avoir » entraîne automatiquement pour le verbe la valeur de passé là même où cet auxiliaire est employé au présent. Cela tient à la teneur même du verbe « avoir », qui est un verbe regardant du côté du passé en raison de son aspect sémantique qui marque par définition le résultat d’une action. À l’inverse, l’auxiliaire « être » est un auxiliaire qui regarde le présent, ce qui a pour effet qu’un participe passé construit avec l’auxiliaire « être » au présent exprime le présent : « je suis aimé », tandis que le même participe passé construit avec l’auxiliaire « avoir » exprime le passé : « j’ai aimé ». Le verbe *esse* possède un aspect intra-sémantique « téléquie absolu ». Pour les verbes conjugués avec lui, c’est la valeur intra-sémantique de téléquité du participe passé qui permet d’apporter la valeur aspectuelle d’accompli : « je suis tombé », etc.

Voici la représentation graphique de la sémantogénèse de *esse* :

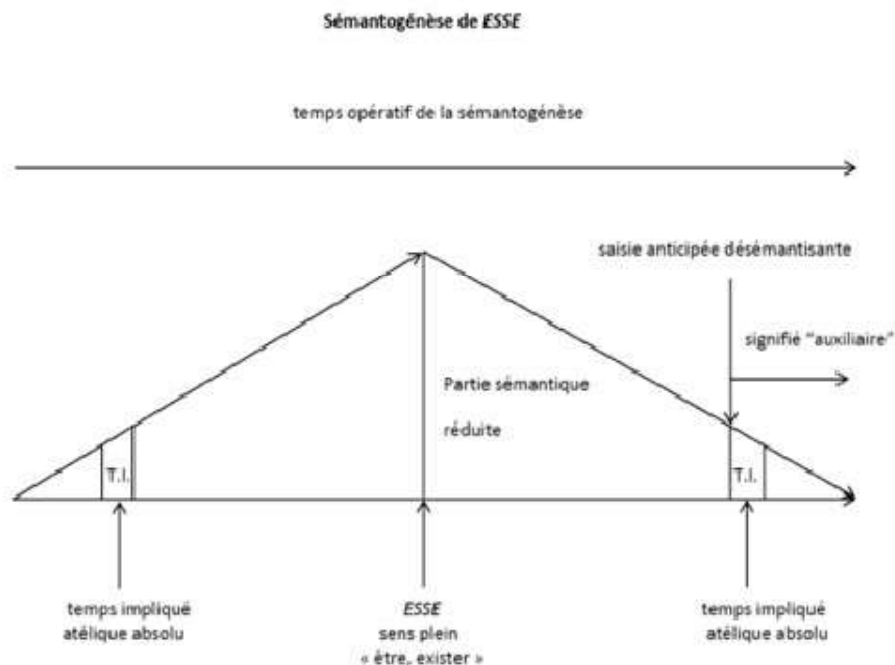


Figure 3

Dans le système verbal du français, ce sont donc les auxiliaires « avoir » et être qui permettent d'opposer de manière symétrique les formes simples aux formes composées avec en arrière-plan l'opposition aspectuelle inaccompli/accompli. Toutefois, on peut observer que le passé simple et le passé antérieur en français posent un réel problème au niveau des systèmes verbaux. En effet le passé simple est une forme verbale simple qui a une valeur aspectuelle accomplie puisqu'elle est issue du parfait latin (*perfectum*) et en même temps elle indique une valeur temporelle ponctuelle qui pourrait correspondre à la valeur d'aoriste du parfait en latin. En ancien français, le passé composé et le passé simple possèdent tous deux l'aspect verbal accompli et se distinguent de la manière suivante : le passé composé est l'accompli du présent et caractérise une action écoulée depuis moins de 24 heures alors que le passé simple se réfère à une action écoulée au-delà de 24 heures. En français classique, cette règle a disparu et peu à peu le passé composé a remplacé le passé simple comme forme verbale accomplie, même dans le cas d'une action ponctuelle dans un passé très éloigné du moment de l'élocution. Cette chute du passé simple montre bien la force des cohésions systémiques liées aux équilibres existant entre les formes simples et les formes composées. Cette nouvelle structuration est donc bien étroitement liée à l'apparition de l'auxiliaire qui permet de renforcer la cohésion des systèmes verbaux.

4. Les spécificités de l'aspect « intra-sémantique »

Comme nous l'avons vu précédemment, les verbes téliques incluent dans leur signifié une limite du procès qu'ils expriment. Voici quelques exemples de verbes téliques en français :

{abattre, aboutir, arracher, arriver, atteindre, assommer, casser, couper, dire, entrer, fermer, mourir, naître, partir, sortir, tomber, trouver, tuer, etc.} ;

Inversement, les verbes atéliques génèrent des procès qui peuvent se poursuivre sans limitation. L'action peut être interrompue par des circonstances extérieures, nous quittons la construction sémantique en langue et ces limitations relèvent alors du discours. C'est ainsi le cas des expressions suivantes « manger une pomme » ou « travailler jusqu'à 20 heures ». Les verbes « manger » et « travailler » n'ont pas de limitation de leur procès inscrite dans leurs signifiés, ils sont bien atéliques en langue, mais l'ajout de circonstances particulières peut donner un caractère télique à l'expression ainsi générée en discours. Ceci nous amène à distinguer le temps impliqué construit en langue de l'aspect « discursif » plus directement lié à des phénomènes d'ordre syntaxique.

Voici quelques exemples de verbes atéliques :

{admirer, adorer, aimer, briller, conserver, chercher, courir, dormir, durer, exister, habiter, manger, marcher, méditer, parler, régner, songer, travailler, venir, vivre, voyager, etc.} ;

Dans la catégorie des verbes téliques, il est possible de distinguer les verbes qui sont très proches de la limite et dont l'action est imminente et ne durera qu'un bref instant, tels « tomber », « mourir », etc. on dira qu'ils sont limités « à droite » et leurs formes conjuguées au présent de l'indicatif expriment une action future très proche : je tombe signifie « je suis en train de tomber » et le point « limite » de la chute va être rapidement atteint. Comme le perfectif du présent des langues slaves, les verbes téliques français au présent de l'indication tendent à exprimer un futur imminent, alors que leur « véritable » présent serait le passé composé, c'est-à-dire le présent de l'accompli : « il est tombé maintenant ».

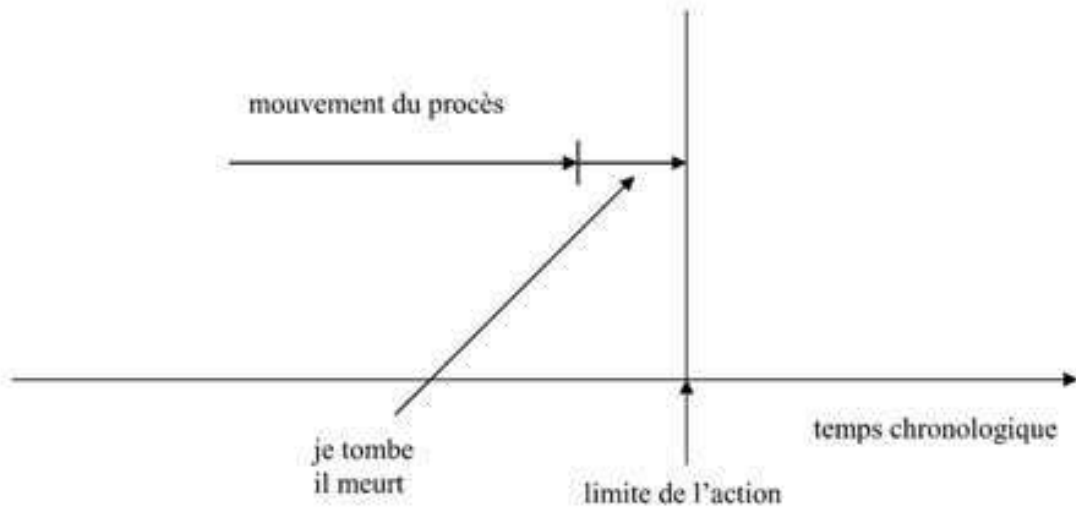


Figure 4 : Verbes limités à droite

Je tombe / je suis tombé
Il meurt / il est mort

De même qu'il existe des verbes téliques limités « à droite », on peut identifier des verbes téliques limités « à gauche ». Ce sont par exemple des verbes tels « naître », « partir ». Le procès de ces verbes est borné à droite dans la mesure où la limite constitue le point de départ de l'action. Au présent de l'indicatif, ils expriment une action progressive « continue » (ou durative) que l'on pourrait qualifier d'ouverte. Ainsi « il est né » exprime une action en perspective qui vient de débiter.

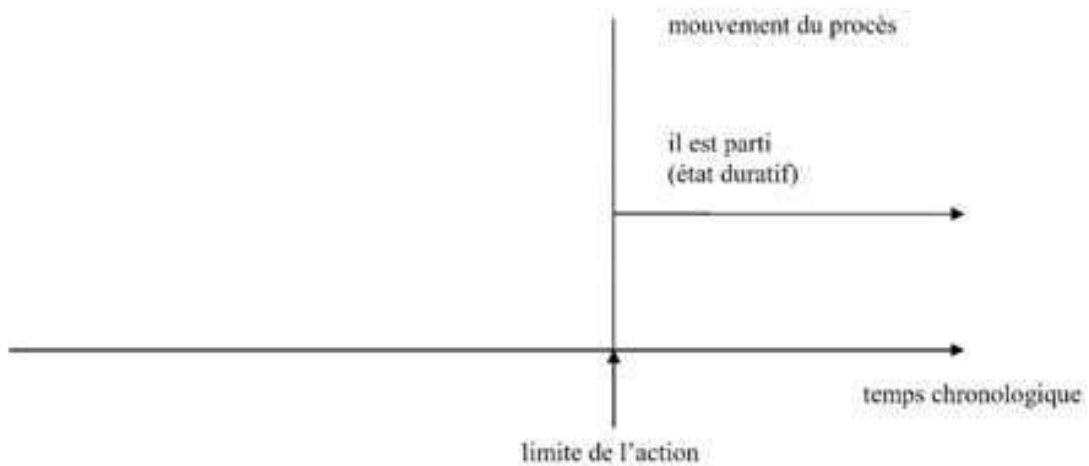


Figure 5 : Verbes limités à gauche

Il part / il est parti

On peut également observer, qu'en raison de leur aspect « intra-sémantique », certains verbes téliques peuvent être employés dans les tournures dites « absolues » comme celles qui pouvaient exister en latin (ablatif absolu). Ainsi, dans les phrases suivantes :

« Finies les vacances, les élèves vont retourner en classe »

ou bien

« Les vacances finies, les élèves vont retourner en classe »,

on peut constater qu'il s'agit souvent de verbes téliques limités « à droite ». Comme en latin, la télicité intra-sémantique de ces verbes confère au participe passé une valeur verbale d'accompli qui ne nécessite pas l'emploi de l'auxiliaire. Il en va tout autrement pour les verbes atéliques dont les participes passés nécessitent l'adjonction de l'auxiliaire pour pouvoir exprimer l'aspect grammatical accompli. Ainsi, on pourra difficilement avoir « *mangé le fromage, nous sommes passés au dessert », alors qu'on dira plutôt « Après avoir mangé le fromage, nous sommes passés au dessert ».

5. Les interactions entre aspect intra-sémantique et aspect morphologique

La valeur sémantique de l'opposition aspectuelle inaccompli/accomplis correspond à une distinction du type non global/global. Analysons la phrase suivante :

« Le conseil d'administration de l'Université de Rome Tor Vergata a délibéré – délibéra – pendant quatre heures, le 6 octobre 2020 ».

Ici, le verbe « délibérer » possède un aspect intra-sémantique télique et la forme verbale a une valeur aspectuelle d'accompli. L'action passée est saisie dans sa globalité.

Si l'on met cette phrase à l'imparfait de l'indicatif :

« Le conseil d'administration de l'Université de Rome Tor Vergata délibérait pendant quatre heures, le 6 octobre 2020 »,

la valeur aspectuelle devient inaccomplie et l'action est alors saisie dans le passé dans sa non globalité (donc uniquement dans sa durée).

De même, dans « il tombait », le verbe est sémantiquement télique et peu duratif avec une limite imminente même s'il exprime un aspect verbal inaccompli alors que « il courait » est sémantiquement atélique, sans précision de limite, tout en possédant lui aussi l'aspect verbal inaccompli. L'interaction entre aspect intra-sémantique et aspect morphologique donne aux langues romanes une grande souplesse interprétative et permet d'obtenir des nuances et des effets de sens parfois très subtils. Ainsi, dans la phrase :

« En 1802, naquit Victor Hugo »,

il y a concordance aspectuelle entre l'aspect intra-sémantique télique du verbe « naître » et l'aspect morphologique accompli. L'action passée est saisie dans sa globalité et caractérise un événement ponctuel. En revanche, dans la phrase :

« En 1802, naissait Victor Hugo »,

la combinaison de prime abord contradictoire entre l'aspect intra-sémantique téléique et l'aspect morphologique non accompli, permet d'envisager une action non globale dont la téléicité peut être et ce, « métaphoriquement », en partie « détélicisée » c'est-à-dire en suggérant un allongement « subjectif » de la durée du procès verbal. L'utilisation de l'imparfait donne une dimension temporelle étendue à cette naissance en sous-entendant les conséquences qu'elle aura sur la culture, la littérature et l'histoire de la France au XIX^e siècle et sur ses institutions jusqu'à aujourd'hui. Le fait de combiner un verbe téléique avec un aspect morphologique inaccompli (grâce à l'emploi de l'imparfait) « rouvre » en quelque sorte la limite sémantique du procès en la déplaçant en dehors du champ communicatif, permettant ainsi une visée allocutoire nouvelle qui va impliquer de nouveaux destinataires. On pourra donc parler ici de modalité allocutoire « ouvrante ».

Dans certains contextes syntaxiques, on peut observer une forte incompatibilité entre les verbes téléiques et l'aspect morphologique inaccompli dans le passé.

On pourra difficilement dire :

* ou ?? Il tombait pendant des heures

* ou ?? Il naissait pendant des années.

Tous ces exemples montrent bien que le contexte syntaxique est fondamental pour déterminer s'il peut y avoir une certaine compatibilité entre l'aspect intra-sémantique et l'aspect morphologique.

En Français et en italien, il existe quelques rares exemples de verbes qui présentent des incompatibilités au niveau de l'aspect morphologique. C'est ainsi le cas des verbes « gésir », « messeoir » (ces deux verbes sont inusités en français moderne) et « paître » qui sont des verbes téléiques absolus ne possédant pas de participe passé et ne pouvant être conjugués aux formes composées accomplies.

6. Conclusion

Dans notre étude, nous avons pu mettre en évidence l'existence de l'aspect intra-sémantique des verbes français en nous appuyant en particulier sur la notion de téléicité. A la différence des langues slaves qui opposent lexicalement et sémantiquement les verbes imperfectifs aux verbes perfectifs et ce, dans le cadre du système de la langue, dans les langues romanes, l'opposition sémantique téléique/atélique n'a pas de valeur morphologique et n'est génératrice que d'effets de sens lorsqu'il y a interaction entre aspect intra-sémantique et aspect morphologique - ce qui est surtout le cas avec des verbes téléiques. Notre étude pourra être poursuivie en particulier par la prise en compte d'une dimension aspectuelle au niveau syntaxique qui pourrait donner une vision nouvelle des interactions et de la hiérarchisation entre les plans sémantique, morphologique et syntaxique.

BIBLIOGRAPHIE

BEGIONI, Louis et BRACQUENIER, Christine (éds) (2012). *L'aspect dans les langues naturelles, Approche comparative*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes (collection Rivages linguistiques)

BORIK, Olga (2006). *Aspect and Reference Time*. Oxford : Oxford University Press

COHEN, David (1989). *L'aspect verbal*. Paris : Presses Universitaires de France

COMRIE, Bernard (1976). *Aspect*. Cambridge : Cambridge University Press

DAHL, Östen (1981). « On the Definition of the Telic-Atelic Distinction ». In : TEDESCHI, Paolo, ZAENEN, Annie. (éds.). *Tense and Aspect – Syntax and Semantics, Vol. 14*. New York : Academic Press, p. 79-90

- GAREY, Howard (1957). « Verbal aspect in French ». *Language*, vol. 33, p. 91-110
- GUILLAUME, Gustave (1929), *Temps et Verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*. Paris : Champion. [Réédition, 1965, avec *L'Architectonique du temps dans les langues classiques*, Paris, H. Champion]
- GUILLAUME, Gustave (1984, original 1929). *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps suivi de L'architectonique du temps dans les langues classiques*. Paris : Champion
- GUILLAUME, Gustave (1938). « Théorie des auxiliaires et examen de faits connexes ». *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, [Article reproduit dans *Langage et science du langage*, p. 73-86.]
- GUILLAUME, Gustave (1964). *Langage et science du langage*. Québec : Presses de l'Université Laval et Paris : Nizet
- GUILLAUME, Gustave (1973). *Principes de linguistique théorique de Gustave Guillaume*. Québec : Presses de l'Université Laval et Paris : Klincksieck
- GUILLAUME, Gustave (1990a). « Leçon 03 Février 1944, série A ». In : VALIN, Roch, HIRTLE, Walter et A. JOLY, André (éds). *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1943-1944, série A, Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française (II)*. Québec : Presses de l'Université Laval et Lille : Presses universitaires de Lille
- GUILLAUME, Gustave (1990b). « Leçon du 15 juin 1944, série A ». In : VALIN, Roch, HIRTLE, Walter et JOLY, André (éds). *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1943-1944, série A, Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française (II)*. Québec : Presses de l'Université Laval et Lille : Presses universitaires de Lille
- GUILLAUME, Gustave 1997, « Leçon du 12 février 1948, série A ». In : VALIN, Roch, HIRTLE, Walter et LOWE, Ronald (éds). *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1946-1947 et 1947-1948, série A, Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française (V), Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française (VI)*. Québec : Presses de l'Université Laval et Paris : Klincksieck
- HERMAN, Joseph (1975). *Le latin vulgaire*. Paris, PUF, Collection « Que sais-je ? »
- JAYEZ, Jacques (1996). « Référence et aspectualité. Le problème des verbes dits 'aspectuels' ». *Cahiers de linguistique françaises*, 18, p. 275-298
- LUKAJIC, Dragana (2014). « L'aspect perfectif et la télicité : une comparaison entre les classes verbales en français et en serbe ». *Revue du CEES (Centre Européen d'Etudes Slaves)*, 3, Université de Poitiers
- MEILLET, Antoine (1937). *Introduction à l'étude comparative des langues indoeuropéennes*, Paris : Hachette
- MILLIARESSI, Tatiana (2009). « Opposition aspectuelle en russe et en français ». In : VOGELEER, Svetana, BRISARD, Frank, DE BRABANTER, Philippe, DENDALE, Patrick et LE BRUYN, Bert (éds). *Studies van de BKL – Travaux du CBL*, vol. 4, p. 1-18
- ŠABRŠULA, Jan (1963). « La signification des verbes français et le problème de l'aspect ». *BPR II*, 1, p. 166-179
- ŠABRŠULA, Jan (1988). « Le sémantisme verbal et l'aspect de l'action en tchèque et en français ». *Revue des études slaves*, 60, fascicule 3, p. 549-56
- VENDLER, Zeno (1967). « Verbs and times ». In : *Linguistics and Philosophy*. Ithaca, N.Y: Cornell University Press
- VERKUYIL, Henk et al. (2005). *Perspectives on Aspect*. Dordrecht : Spring